

# **BUDGET PRIMITIF 2015**

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015**





## INTRODUCTION

Le budget primitif 2015 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil municipal du 2 mars dernier.

S'il transpose, sous forme de propositions nouvelles, ces orientations, il intègre également les restes à réaliser d'investissement et la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2015 abordera successivement :

- la balance générale du budget ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement ;
- l'équilibre de la section d'investissement ;

## I. LA BALANCE GENERALE DU BUDGET

Le projet de budget primitif 2015 ayant été conçu avec un niveau modéré d'investissement, pour absorber la baisse des dotations de l'Etat, l'autofinancement dégagé sur l'exercice et l'excédent reporté de l'exercice précédent génèrent, avec le mécanisme des opérations d'ordre, un suréquilibre en recettes dans cette section.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>5 104 070,67 €</b>	<b>5 627 262,22 €</b>	<b>1 290 764,57 €</b>	<b>1 379 734,21 €</b>	<b>6 394 835,24 €</b>	<b>7 006 996,43 €</b>
Opérations d'ordre	860 407,72 €	54 000,00 €	274 000,00 €	1 080 407,72 €	1 134 407,72 €	1 134 407,72 €
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>5 964 478,39 €</b>	<b>5 681 262,22 €</b>	<b>1 564 764,57 €</b>	<b>2 460 141,93 €</b>	<b>7 529 242,96 €</b>	<b>8 141 404,15 €</b>
Résultats reportés		283 216,17 €	841 698,05 €		841 698,05 €	283 216,17 €
RAR 2014			42 116,16 €	12 112,00 €	42 116,16 €	12 112,00 €
<b>Total du budget</b>	<b>5 964 478,39 €</b>	<b>5 964 478,39 €</b>	<b>2 448 578,78 €</b>	<b>2 472 253,93 €</b>	<b>8 413 057,17 €</b>	<b>8 436 732,32 €</b>
<i>Budget primitif 2014 (pour mémoire)</i>	<i>6 134 331,49 €</i>	<i>6 134 331,49 €</i>	<i>1 508 544,77 €</i>	<i>1 761 054,77 €</i>	<i>7 642 876,26 €</i>	<i>7 895 386,26 €</i>

Le budget primitif 2015 s'établit en dépenses à 8.413.057,17 €, en progression de 10 % par rapport au budget primitif 2014, avec le lancement du programme d'investissement du mandat.

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

### A. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2015, un montant de 5.104.070 €, contre 5.354.156 € au budget primitif 2014. Elles enregistrent donc un recul de 4,7 %, tirées à la baisse par le repli des principaux postes de dépenses (charges de personnel, charges à caractère général et charges financières notamment).

## SYNTHESE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	BP 2014	Réalisé 2014	BP 2015	Variation	
					en euros	en %
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 128 202 €</b>	<b>1 085 877 €</b>	<b>1 072 561 €</b>	<b>- 55 641 €</b>	<b>-4,9%</b>
60	Achats	599 145 €	577 316 €	596 977 €	- 2 168 €	-0,4%
61	Services extérieurs	315 607 €	311 867 €	277 879 €	- 37 728 €	-12,0%
62	Autres services extérieurs	196 706 €	179 505 €	180 461 €	- 16 245 €	-8,3%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	16 744 €	17 189 €	17 244 €	500 €	3,0%
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>3 195 734 €</b>	<b>3 139 425 €</b>	<b>3 142 770 €</b>	<b>- 52 964 €</b>	<b>-1,7%</b>
621	Personnel extérieur au service	0 €	0 €	0 €	- €	
633	Impôts et taxes sur rémunérations	81 153 €	82 278 €	82 163 €	1 010 €	1,2%
64	Charges de personnel	3 114 581 €	3 057 147 €	3 060 607 €	- 53 974 €	-1,7%
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>568 174 €</b>	<b>529 351 €</b>	<b>602 372 €</b>	<b>34 198 €</b>	<b>6,0%</b>
653	Indemnités et frais des élus	119 600 €	117 056 €	112 812 €	- 6 788 €	-5,7%
6554	Participations (Crèche Frimousse)	107 000 €	106 999 €	107 000 €	- €	0,0%
657361	Subvention Caisse des Ecoles	73 530 €	73 530 €	71 253 €	- 2 277 €	-3,1%
657362	Subvention C.C.A.S.	199 544 €	168 000 €	241 807 €	42 263 €	21,2%
6574	Subventions aux personnes de droit privé	67 000 €	63 766 €	68 000 €	1 000 €	1,5%
	Autres charges	1 500 €	0 €	1 500 €	0 €	0,0%
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>303 866 €</b>	<b>247 511 €</b>	<b>246 093 €</b>	<b>- 57 773 €</b>	<b>-19,0%</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>157 180 €</b>	<b>26 286 €</b>	<b>37 275 €</b>	<b>- 119 905 €</b>	<b>-76%</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	<b>0 €</b>	<b>34 929 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- €</b>	
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>1 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>200%</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- €</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 354 156 €</b>	<b>5 063 379 €</b>	<b>5 104 071 €</b>	<b>- 250 085 €</b>	<b>-4,7%</b>

### 1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal, qui devrait reculer de 5 % par rapport au budgété de l'année précédente.

Comme précisé lors du débat d'orientations budgétaires, ce recul s'origine principalement dans la réduction de 5 % imposée par la municipalité à toutes les enveloppes budgétaires.

Pour autant, ce chapitre intègre plusieurs interventions majeures sur le patrimoine communal comme :

- la réfection du terrain rouge de football pour 5.526 € ;
- la rénovation de deux salles de classes pour 8.000 € ;
- la réparation des cours de l'école d'application du centre et de l'école maternelle Galilée pour 7.000 €.

Il est proposé également d'inscrire quelques crédits (1.500 €) pour l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art, qui au-delà de leur vocation culturelle et patrimoniale, pourraient attirer de nouveaux contributeurs dans le financement de l'opération de réhabilitation de l'Eglise Saint-Georges.

### 2. Les charges de personnel

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant.

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, ce poste de dépenses ne devrait guère évoluer en 2015 au regard du réalisé de l'exercice précédent et ce en dépit :

- de l'effet Glissement Vieillesse Technicité : + 20.000 €
- de l'évolution des cotisations patronales de retraite : + 3.500 €

- des mesures catégorielles en faveur des agents de catégorie C
- du recrutement en cours d'année d'une ATSEM en contrat aidé : + 6.000 € (hors recettes perçues en compensation)
- de l'éventuel recrutement en cours d'année d'un agent d'animation en contrat aidé : + 9.000 € (hors recettes perçues en compensation)
- de l'organisation d'une campagne de recensement (+ 21.000 € hors participation de l'Etat)
- de l'organisation de scrutins électoraux.

Le maintien de la masse salariale sera donc assuré par :

- le départ à la retraite (non compensé) d'un rédacteur principal en charge de la gestion foncière (-35.600 € par an)
- la mutation d'un agent d'animation au CCAS (- 31.500 € par an)
- l'arrivée à échéance en juillet du contrat aidé d'un agent d'accueil-état civil (-16 000 € par an)
- la suppression de la prime complémentaire de résultats versée aux agents (- 17 000 € par an)
- la suppression des indemnités de surveillance cantine (- 3 300 € par an)
- la démonétisation du compte-épargne temps (- 6.000 €/par an).

Avec un minimum de recettes en compensation de 60.944 €, la masse salariale pourrait même s'avérer inférieure aux réalisations de l'exercice précédent.

### **3. Les autres charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé. Ces charges, estimées à 602.372 €, sont en progression de 6 % par rapport au budgeté 2014.

La ville devra, en effet, soutenir davantage le CCAS qui accueille définitivement dans ses effectifs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, un de ses agents et qui devra, en plus, prendre en charge le résultat déficitaire de l'année écoulée. Bien qu'ajustée en cours d'année strictement à ses besoins, la subvention d'équilibre versée au CCAS devrait donc progresser de plus de 20 %.

Dans une moindre mesure, ce chapitre de dépenses comprend également une participation de 2.500 € au financement de la nouvelle manifestation « De la belle époque aux années folles ».

### **4. Les charges financières**

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (I.C.N.E.).

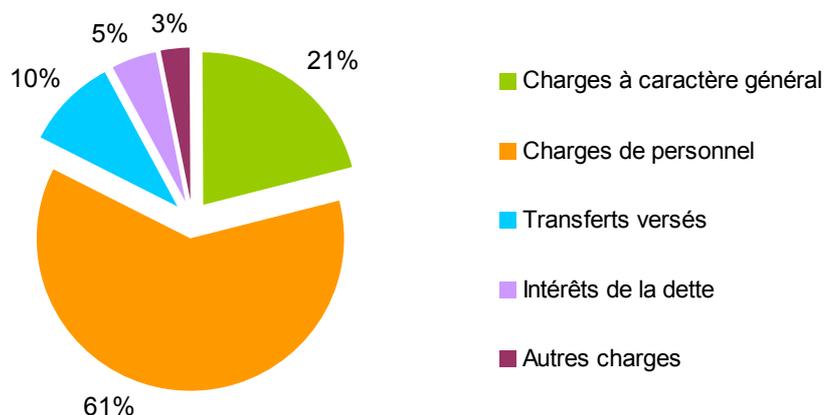
Ce poste de dépenses devrait reculer de 19 % en comparaison avec le budget primitif 2014 en dépit de l'inscription de crédits exceptionnels pour procéder au remboursement anticipé d'un emprunt contracté en 2004 auprès de la Caisse d'Epargne, selon les termes de la délibération du 15 décembre dernier.

### **5. Les charges exceptionnelles**

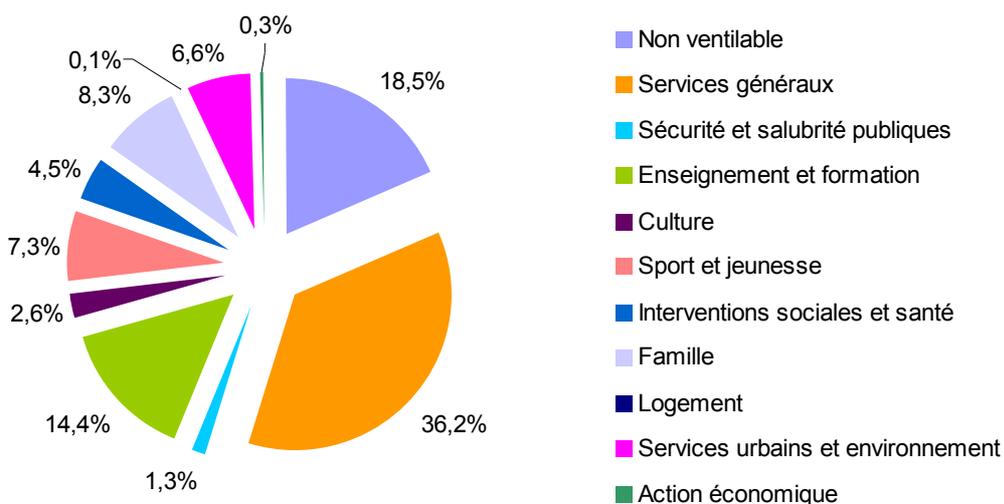
Ce poste de dépenses est en net recul au regard des montants budgétés l'an passé.

Il est toutefois proposé de continuer d'inscrire, par prudence, quelques crédits (30.000 €) pour permettre, le cas échéant, la régularisation de trop-perçus de taxe locale sur la publicité extérieure. Ces crédits viendront s'ajouter aux participations de la ville traditionnellement imputées sur ce chapitre (participation à l'acquisition d'ouvrages pour la Bibliothèque Pour Tous, participation au Fonds de Soutien aux Initiatives Locales).

## DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE



## DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



## B. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 5.627.262 € en 2015, soit une baisse de 7,5 % par rapport au budgété 2014, la municipalité n'envisageant pas de procéder à une reprise sur provision sur cet exercice.

### 1. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve une partie des remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés et les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service.

Ce chapitre étant particulièrement variable d'une année sur l'autre, les prévisions 2015 ont été établies en tenant compte surtout des recettes certaines, à savoir les participations de l'Etat au financement des contrats aidés.

## SYNTHESE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	BP 2014	Réalisé 2014	BP 2015	Variation	
					en euros	en %
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>47 000 €</b>	<b>96 410 €</b>	<b>60 944 €</b>	<b>13 944 €</b>	<b>29,7%</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>267 158 €</b>	<b>350 619 €</b>	<b>297 766 €</b>	<b>30 608 €</b>	<b>11,5%</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 587 800 €</b>	<b>3 629 953 €</b>	<b>3 614 676 €</b>	<b>26 876 €</b>	<b>0,7%</b>
7311	Contributions directes	2 215 000 €	2 228 379 €	2 252 876 €	37 876 €	1,7%
732	Reversements de CET (CUGN)	735 500 €	722 725 €	734 500 €	1 000 €	-0,1%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	280 000 €	312 931 €	290 000 €	10 000 €	3,6%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	175 000 €	209 094 €	190 000 €	15 000 €	8,6%
7351	Taxe sur l'électricité	180 000 €	142 679 €	145 000 €	35 000 €	-19,4%
	Autres	2 300 €	14 145 €	2 300 €	- €	0,0%
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>1 503 764 €</b>	<b>1 532 347 €</b>	<b>1 433 041 €</b>	<b>70 723 €</b>	<b>-4,7%</b>
7411	Dotation forfaitaire (DGF)	993 380 €	991 993 €	861 925 €	131 455 €	-13,2%
74121	D.S.R. (DGF)	76 580 €	76 671 €	81 880 €	5 300 €	6,9%
74127	D.N.P. (DGF)	11 911 €	14 110 €	14 500 €	2 589 €	21,7%
74832	Attribution du FDPTP	12 500 €	25 508 €	0 €	12 500 €	
74833	Compensations CET	3 300 €	3 106 €	217 €	3 083 €	-93,4%
74834	Compensations TF	23 500 €	22 329 €	18 869 €	4 631 €	-19,7%
74835	Compensations TH	105 000 €	107 570 €	122 788 €	17 788 €	16,9%
74718	Autres participations de l'Etat	40 360 €	16 507 €	37 060 €	3 300 €	-8,2%
7472	Participations de la région	0 €	0 €	0 €	- €	#DIV/0!
7473	Participations du département	4 230 €	11 138 €	2 106 €	2 124 €	-50,2%
7475	Participations de la CUGN	30 000 €	17 871 €	23 500 €	6 500 €	-21,7%
	Participations d'autres organismes	185 396 €	232 555 €	237 291 €	51 895 €	28,0%
	Autres	17 607 €	12 989 €	32 905 €	15 298 €	86,9%
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>225 609 €</b>	<b>208 683 €</b>	<b>218 835 €</b>	<b>6 774 €</b>	<b>-3,0%</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>5 000 €</b>	<b>77 438 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>-60,0%</b>
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>448 000 €</b>	<b>309 721 €</b>	<b>0 €</b>	<b>448 000 €</b>	<b>-100,0%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 084 331 €</b>	<b>6 205 171 €</b>	<b>5 627 262 €</b>	<b>457 069 €</b>	<b>-7,5%</b>

### 2. Les produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal.

L'année 2014 ayant été caractérisée par l'encaissement exceptionnel de produits de l'exercice 2013, suite à un décalage dans le traitement comptable des régies périscolaires et jeunesse, la collectivité percevra moins de recettes que l'année écoulée (- 52.853 €). Pour autant, avec la revalorisation des tarifs déjà adoptée par le conseil municipal, le niveau de recettes escompté devrait être supérieur à celui inscrit au budget de l'exercice passé.

### 3. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, devrait connaître une augmentation de 0,7 % au regard du budget primitif 2014.

S'agissant des contributions directes, les crédits inscrits sur l'article 7311 intègre :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 0,9 % fixée dans la Loi de Finances 2015 ;
- l'évolution de + 1,9 % des bases physiques de la taxe d'habitation ;
- la décision de l'équipe municipale de maintenir les taux d'imposition en vigueur (TH, TFB, TFNB).

Les reversements de contribution économique territoriale de la Cugn, constitués par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, devraient reculer légèrement avec la compensation financière de l'instruction des permis de construire instaurée par l'établissement, hors solde à percevoir de l'exercice 2014.

	2014			2015			Variation des produits			Part de l'impôt
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	En euros	En %	Dont bases	
<b>Fiscalité des ménages</b>										
Taxe d'habitation	13 896 616 €	7,95%	1 104 781 €	14 295 000 €	7,95%	1 136 453 €	31 672 €	2,87%	2,87%	50,44%
Taxe sur le foncier bâti	13 883 772 €	7,95%	1 103 760 €	14 009 000 €	7,95%	1 113 716 €	9 956 €	0,90%	0,90%	49,44%
Taxe sur le foncier non bâti	28 867 €	9,15%	2 641 €	29 600 €	9,15%	2 708 €	67 €	2,54%	2,54%	0,12%
<b>Sous-total</b>	<b>27 809 255 €</b>		<b>2 211 182 €</b>	<b>28 333 600 €</b>		<b>2 252 876 €</b>	<b>41 694 €</b>	<b>1,89%</b>	<b>1,89%</b>	<b>100%</b>
<b>Allocations compensatrices</b>										
d'exonérations de taxe d'habitation			107 570 €			122 788 €	15 218 €	14,15%		
d'exonérations de taxe foncière			22 329 €			18 869 €	3 460 €	-15,50%		
<b>Sous-total</b>			<b>129 899 €</b>			<b>141 657 €</b>	<b>11 758 €</b>	<b>9,05%</b>		
<b>Total des impositions des ménages</b>			<b>2 341 081 €</b>			<b>2 394 533 €</b>	<b>53 452 €</b>	<b>2,28%</b>		
<b>Reversements de fiscalité</b>										
Reversement de C.E.T.			722 258 €			734 500 €	12 242 €	1,69%		
Compensation de CET			3 106 €			217 €	2 889 €			
<b>Sous-total</b>			<b>725 364 €</b>			<b>734 717 €</b>	<b>9 353 €</b>	<b>1,29%</b>		
<b>Total de la fiscalité directe</b>			<b>3 066 445 €</b>			<b>3 129 250 €</b>	<b>62 805 €</b>	<b>2,05%</b>		

Parallèlement, la ville escompte une progression de 10.000 € des produits de la taxe locale sur la publicité extérieure en comparaison avec le budget primitif précédent, sachant que les réalisations de l'exercice 2014 comprenaient des arriérés de 2013.

Le produit de la taxe sur l'électricité devrait, quant à lui, augmenter de plus de 10.000 € avec la mise en œuvre progressive au coefficient maximal de perception. Néanmoins, en raison de la volatilité de ce poste de recettes liée aux aléas climatiques, il est proposé d'inscrire des crédits à un niveau équivalent au niveau de perception de l'année 2014.

Enfin, le montant de taxe additionnelle aux droits de mutation à percevoir en 2015 continue de demeurer une inconnue. Aussi, il est proposé de procéder à une évaluation prudente de ces produits au stade du budget primitif.

#### 4. Les dotations et participations

Ce poste de recettes devrait s'élever, en 2015, à 1.433.041 €, en recul de 4,7 % par rapport au budgeté 2014.

Comme détaillé lors du débat d'orientations budgétaires, la contribution au redressement des finances publiques et la réforme des modalités de calcul de la dotation forfaitaire imposées par l'Etat vont impacter lourdement sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement qui devrait se contracter de près de 125.000 €.

L'éligibilité de la commune au Fonds Département de Péréquation de la Taxe Professionnelle étant très incertaine, il est proposé de ne pas inscrire de crédits à ce titre au budget primitif.

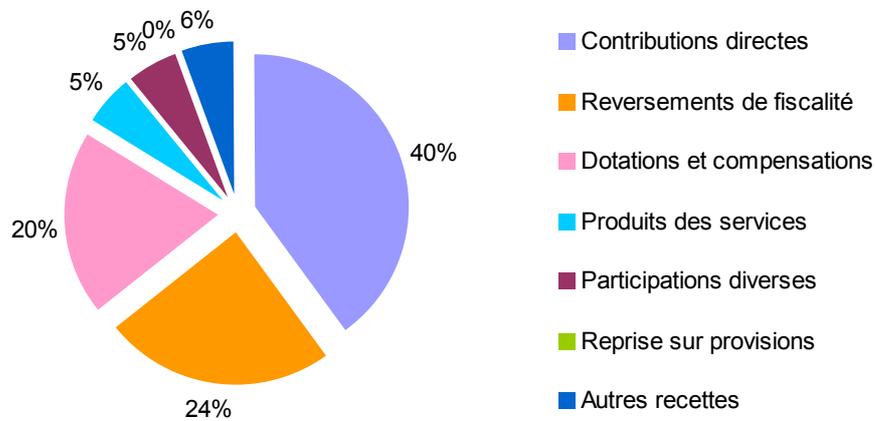
Il convient enfin de relever que la ville percevra une participation de l'Etat de près de 18.000 € en 2015 pour l'organisation de la campagne de recensement.

#### 5. Les autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

Ce poste devrait évoluer favorablement au regard des réalisations passées avec la remise en location en cours d'année de deux locaux situés à l'Hôtel de Ville.

## STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



### C. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement prévisionnel (composé du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des opérations d'ordre de transfert entre sections) devrait s'élever cette année à 806.407,72 € contre 730.175,77 € au budget primitif précédent.

L'autofinancement sera constitué, pour 83 %, par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le reste comprenant essentiellement l'amortissement obligatoire des immobilisations.

### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend :

- les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice ;
- les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

#### A. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement s'élèveront en 2015, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1.290.764,57 €.

#### SYNTHESE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	BP 2014	Réalisé 2014	BP 2015	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
<b>16</b>	<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>809 184 €</b>	<b>826 835 €</b>	- €	<b>554 701 €</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	- €	- €	- €	<b>15 000 €</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>28 734 €</b>	<b>19 137 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>9 433 €</b>
205	Logiciels	4 700 €	4 034 €	- €	8 433 €
2031	Frais d'études	24 034 €	14 700 €	9 000 €	1 000 €
2032	Frais de recherche et de développement	- €	403 €	- €	- €
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipements versées</b>	<b>38 030 €</b>	<b>5 333 €</b>	- €	<b>29 500 €</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>303 462 €</b>	<b>228 164 €</b>	<b>33 116 €</b>	<b>218 631 €</b>
2111	Terrains nus	26 311 €	- €	26 311 €	12 700 €
2121	Plantations	1 186 €	951 €	- €	570 €
2128	Agencements et aménag. de terrains	39 012 €	34 673 €	- €	30 200 €
2135	Installations générales, agencements	151 483 €	115 050 €	3 439 €	68 979 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	3 500 €	115 €	- €	6 350 €
2158	Matériels et outillages techniques	1 155 €	1 155 €	515 €	1 000 €
2182	Matériel de transport	- €	- €	- €	30 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	23 195 €	15 024 €	- €	14 450 €
2184	Mobilier	14 264 €	11 422 €	383 €	16 750 €
	Autres	43 357 €	49 775 €	2 468 €	37 632 €
<b>Opérations d'équipement</b>					
<b>93</b>	<b>Aménagement d'une crèche</b>	- €	- €	- €	<b>289 000 €</b>
<b>97</b>	<b>Réhabilitation de la salle des fêtes</b>	<b>7 859 €</b>	<b>7 879 €</b>	- €	- €
<b>99</b>	<b>Réalisation d'une épicerie solidaire</b>	<b>21 276 €</b>	<b>10 344 €</b>	- €	- €
<b>100</b>	<b>Réhabilitation de l'église St-Georges</b>	- €	- €	- €	<b>174 500 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>42 116 €</b>	<b>1 290 765 €</b>
		<b>1 208 545 €</b>	<b>1 087 348 €</b>		<b>1 332 881 €</b>

## 1. Les dépenses financières

Les dépenses financières sont constituées essentiellement du remboursement annuel du capital de la dette.

Ce poste de dépenses devrait reculer fortement en raison des premiers remboursements anticipés opérés en 2014.

La proposition d'ouverture de crédits à 554.701 € intègre par ailleurs une dépense exceptionnelle de 111.500 € pour permettre le remboursement anticipé de l'emprunt d'équilibre contracté en 2004 auprès de la Caisse d'Epargne, selon les termes de la délibération du 15 décembre dernier.

## 2. Les subventions d'équipement

Les crédits ouverts à hauteur de 5.333 € dans le budget primitif sont destinés principalement à régler à la Cugn les dépenses de fonds de concours liées à la mutualisation des moyens informatiques de la ville avec ceux des autres collectivités membres (renouvellement de serveurs et autres équipements communs).

## 3. Les dépenses d'équipement

Parmi les dépenses d'équipement, on distingue :

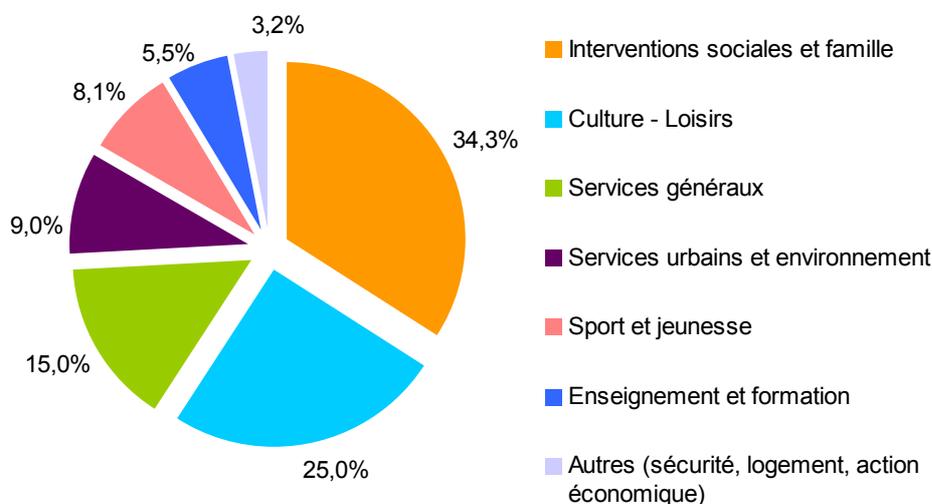
- les dépenses liées à l'acquisition et l'installation d'immobilisations corporelles et incorporelles :

- **au profit des écoles** avec l'équipement des écoles maternelles en tablettes numériques et en wifi pour 7.000 €, le renouvellement de matériel informatique pour 5.000 €, l'acquisition de mobiliers et matériels pour environ 10.000 € et le recouvrement d'une partie du sol de l'école maternelle Galilée pour 4.000 € ;
- **pour améliorer le cadre de vie des habitants** avec l'aménagement du parc Maringer et de son parking (rue du Général de Gaulle) pour 29.500 €, l'équipement de la Maison des Associations et de l'Hôtel de Ville en wifi pour 3.000 € et divers travaux de mise en accessibilité pour 18.927 € ;
- **pour le développement du territoire** avec la participation financière de la ville à la mise en œuvre du plan local de redynamisation du quartier Kleber pour 13.205 € et l'acquisition de deux parcelles pour 12.700 € ;
- **pour le fonctionnement des services municipaux** avec, principalement, l'acquisition d'un véhicule de transport pour les services en charge de la jeunesse pour 30.000 €, d'un nettoyeur haute pression pour les services techniques pour 7.890 €, de matériels informatiques, licences et logiciels pour 5.450 €.

- les opérations d'équipement avec :

- l'aménagement d'une crèche sur le quartier Kleber pour 289.000 €, à régler intégralement sur l'exercice ;
- une première fraction de l'opération portant réhabilitation de l'Eglise Saint-Georges pour 174.500 € sur un total de 600.000 €.

## DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



## B. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes, qui sont essentiellement composées de dotations, de subventions et d'emprunts, sont estimées, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1.379.734 € en 2015.

### SYNTHESE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	BP 2014	Réalisé 2014	BP 2015	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
<b>024</b>	<b>Cessions</b>	<b>303 500 €</b>	- €	- €	<b>142 300 €</b>
<b>10</b>	<b>Dotations</b>	<b>330 000 €</b>	<b>692 974 €</b>	- €	<b>916 702 €</b>
10222	FCTVA	330 000 €	273 369 €	- €	45 000 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	419 605 €	- €	871 702 €
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>28 125 €</b>	<b>22 083 €</b>	- €	<b>10 201 €</b>
13248	Autres communes	700 €	728 €	- €	- €
1328	Autres subv.équipement	11 925 €	12 530 €	- €	- €
1331	Autres subv.équipement	5 600 €	- €	- €	8 901 €
1385	Groupement de collectivités	9 900 €	8 825 €	- €	1 300 €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes</b>	- €	- €	- €	- €
	<b>Recettes diverses</b>	<b>1 000 €</b>	- €	- €	<b>500 €</b>
<b>93</b>	<b>Aménagement d'une crèche</b>	- €	- €	- €	<b>212 000 €</b>
1328	Autres (Caf)	- €	- €	- €	212 000 €
<b>97</b>	<b>Réhabilitation de la s.d. fêtes Maringer</b>	<b>19 738 €</b>	<b>11 708 €</b>	- €	- €
1323	Département	19 738 €	11 708 €	- €	- €
<b>99</b>	<b>Réalisation d'une épicerie solidaire</b>	<b>48 516 €</b>	<b>16 586 €</b>	<b>12 112 €</b>	- €
1323	Département	23 516 €	- €	12 112 €	- €
1328	Autres subv.équipement	25 000 €	16 586 €	- €	- €
<b>100</b>	<b>Réhabilitation de l'église St-Georges</b>	- €	- €	- €	<b>98 031 €</b>
1323	Département	- €	- €	- €	78 031 €
1328	Autres (mécénat, parlementaire)	- €	- €	- €	20 000 €
<b>Restes à réaliser N-1</b>				<b>12 112 €</b>	<b>1 379 734 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>730 879 €</b>	<b>743 351 €</b>		<b>1 391 846 €</b>

## 1. Les dotations

En raison de la contraction de la section d'investissement en 2014, la ville profitera d'un reversement limité de TVA en 2014 (45.000 € contre 110.000 € inscrits au budget primitif précédent, hors restes à réaliser).

La collectivité bénéficiera également de l'affectation de son excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent pour financer ses investissements.

## 2. Les subventions d'équipement

La ville percevra au minimum 320.232 € de subventions en 2014 dont :

- 1.300 € au titre des certificats d'économie d'énergie ;
- 8.901 € de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'installation d'une rampe d'accès handicapés à l'Hôtel de Ville ;
- 78.031 € du département au titre de la dotation communale d'investissement pour la réhabilitation de l'église Saint-Georges ;
- 10.000 € de dons populaires et de 10.000 € de réserve parlementaire pour cette même opération ;
- 212.000 € de participation de la Caf à l'aménagement de la crèche sur le quartier Kléber.

Cette proposition d'ouverture de crédits reste particulièrement prudente. La collectivité a en effet fait le choix, comme pour les exercices précédents, de n'inscrire dans son budget primitif que les subventions déjà notifiées par les co-financeurs.

## 3. Les recettes de cession

Afin de financer la réalisation des grandes opérations d'équipement de l'exercice, il est proposé de réinscrire au budget la cession de l'immeuble situé 2 rue Christian Moench et de deux parcelles supplémentaires pour un montant total de 142.000 €.

## 4. L'emprunt

Avec l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, les recettes de cession, les dotations d'équipement et les subventions déjà notifiées, il n'y a pas lieu d'inscrire d'emprunt au budget primitif 2015.

### FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN STRUCTURE

